Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2284

Artikel: Compter ses morts est toujours politique : une réflexion sur la vie, la mort, la place de l'État et ses limites

Autor: Genecand, Benoît

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024089

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voire d'une remise complète de loyer ou encore d'une aide de la part de certains cantons (Genève et Vaud par exemple) et de villes. Mais nombreux sont ceux qui n'ont même pas reçu de réponse ou une fin de non-recevoir.

Face à cette situation, la commission de l'économie du Conseil national demande au Conseil fédéral de prendre des mesures afin que les exploitants de commerce contraints légalement de fermer leurs portes bénéficient d'une réduction de 70% de leur loyer durant la période de fermeture.

L'Association suisse des propriétaires immobiliers rejette fermement cette proposition, lui préférant la négociation au cas par cas. Les propriétaires font face eux aussi à des charges (intérêts hypothécaires, administration…) rétorque-t-elle et, concernant les caisses de pension, elles ont besoin de rendements pour financer les rentes de leurs assurés.

Les banques pourraient-elles dès lors faire un effort et renoncer à tout ou partie des intérêts hypothécaires? Elles répondront qu'elles ont à tenir compte des attentes de leurs actionnaires, notamment des caisses de pension. Un vrai cercle vicieux où chacun tient l'autre par la barbichette.

Reste alors à solliciter la Confédération. N'est-elle pas en définitive responsable des difficultés financières des commerces dont elle a exigé la fermeture? Il ne s'agit pas là d'un risque commercial classique que devraient assumer les commerçants. Mais objectera-t-on, l'Etat fédéral n'a fait que réagir à une situation d'urgence sanitaire. S'il s'était abstenu, la pandémie aurait provoqué des dégâts économiques et financiers autrement plus graves.

Dès lors un effort partagé – bailleurs, locataires et collectivités publiques – paraît réaliste. Ce travail de concertation ne peut se réaliser qu'au niveau local, tant les situations varient, notamment selon les lieux, les branches et les types de commerce. La Confédération se limiterait à édicter des règles générales, laissant aux partenaires le soin de trouver des réponses concrètes. Une fois ces réponses connues, Berne pourrait alors les déclarer de force obligatoire, comme cela se fait pour les conventions collectives de travail.

Néanmoins cette concertation ne peut ignorer une donnée centrale du marché immobilier. Les locaux commerciaux affichent un taux de rendement net de 3,7%. Or le droit fédéral prescrit que ce taux ne peut dépasser de plus de 0,5 point le taux hypothécaire de référence, fixé à 1,5% et abaissé à 1,25% début mars 2020.

C'est dire que les loyers exigés ont rapporté indûment plusieurs dizaines de milliards au cours des dernières années, les locataires n'osant ou ne sachant pas faire usage de leurs droits. Dans ces conditions, les propriétaires se doivent d'assumer l'essentiel du sacrifice, un très modeste rattrapage au vu du surprofit accumulé.

Compter ses morts est toujours politique

Une réflexion sur la vie, la mort, la place de l'Etat et ses limites

Benoît Genecand - 29 avril 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36527

Durant l'année 2017, 56 millions de personnes sont mortes sur la terre: presque dix millions du cancer, dix-huit millions de maladies cardio-vasculaires, quatre millions de maladies respiratoires, pour ne mentionner que les trois causes qui se disputent le podium.

Le Covid-19 a fait 203'055 morts jusqu'au 26 avril dernier, ce qui le place pour l'instant entre les rubriques «*Maternal disorders*» et «*Protein-energy malnutrition*» du décompte proposé par *Our World in Data,* reproduit ci-dessous. Je serais bien incapable de dire ce que recouvre le «*Maternal disorders*» – des mères qui meurent en couche? – ou la «*Protein-energy malnutrition*».

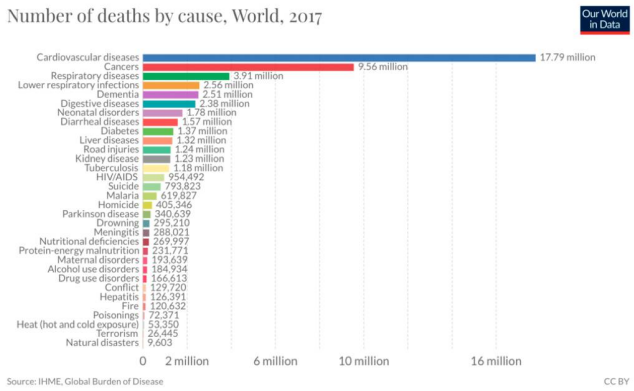

Vivre avec le Covid

En revanche, je sais des choses nombreuses, précises, anecdotiques ou imagées sur le Covid-19: le nombre de morts chaque jour dans chaque coin du monde, l'âge des morts (les enfants sont préservés), leur poids (ils sont plutôt gros), leur couleur (ils sont plutôt noirs aux Etats-Unis), les bizarreries statistiques (les fumeurs semblent épargnés). Les aberrations aussi: le faible nombre de décès en Chine.

Je sais comment le virus se transmet, à quelle distance, pendant combien de minutes. J'ai appris comment m'en protéger: hygiène des mains, pas d'accolade avec mon interlocuteur, rester éloigné de lui, rester éloigné de tout le monde en fait.

J'ai suivi avec curiosité les débats sur la chloroquine et avec amusement les aventures sur mer des vacanciers du *Diamond Princess,* puis celles des soldats du *Charles-de-Gaulle*. On a parlé respirateurs, masques, curare, lits d'hôpital, surcharge, mobilisation générale, solidarité avec le personnel soignant, avec les caissières, avec les éboueurs.

Et puis, on a décidé de confiner la moitié de l'humanité. Pour cadrer la diffusion de la maladie, pour désengorger les hôpitaux, pour diminuer le nombre de morts. Les Etats s'organisent et mettent de l'ordre.

Les écoles sont fermées, les bureaux vidés, la production arrêtée, les déplacements limités. Les aéroports sont silencieux et désolés, les avions parqués comme de vulgaires voitures excédentaires. Le calme, l'obéissance, le conformisme de la population est exemplaire, étonnant, inédit. On parle du *«monde d'après»* qui ne saurait plus être le monde d'avant, la révolution serait en marche.

Politique de la mort

Que l'Etat se préoccupe de la santé des citoyens est trivial direz-vous. Dans un certain sens, oui. La réunion des individus en communauté a toujours eu pour but de mieux garantir leur préservation que ne le ferait leur isolement. L'Etat se soucie donc de ses membres et de leur condition physique. Il prévient et essaye d'empêcher la maladie ou les accidents. Ce qui peut être évité doit l'être.

Même si, une fois que l'on a dit cela, on doit immédiatement, en contrepoint, dire l'ambiguïté du souci étatique. Prévenir certes, éviter les accidents et guérir au mieux les malades. Tout cela est vrai. Mais il est vrai aussi que l'on accepte la mort comme issue certaine. Et qu'on admet que la mort qui vient a toujours une cause. A ne pouvoir empêcher la mort, on ne peut pas non plus supprimer toutes les causes.

Alors on fait un tri, un choix, on met un accent. Et l'accent est mis sur ces morts qui paraissent évitables ou dont la survenue est un démenti flagrant au rôle protecteur de l'Etat: ainsi de la poursuite des crimes, ainsi aussi de la lutte contre le terrorisme (ce dernier a causé 26'445 morts seulement en 2017, toujours selon *Our World in Data*). Ces morts-là sont inadmissibles parce qu'elles indiquent au-delà de leur événement individuel un affaiblissement de la puissance publique. La couche protectrice est poreuse et cela ne doit pas être toléré (ou du moins, cela doit être caché).

A l'autre extrême, on tolère, on accepte, on vit avec les morts qui sont comme le couronnement

de la fonction de l'Etat: maladies cardio-vasculaires et cancer dont les origines (pour autant que l'on puisse en trouver, ce qui est loin d'être toujours le cas) se situent dans l'abondance des sociétés où il y a trop à manger, trop à boire, trop gras, trop sucré, trop de tabac, trop peu de mouvement.

Alors on canalise, on encadre, limitant par ici la publicité, prodiguant partout un généreux catéchisme du bien-être, transformant enfin cyniquement l'excès en recettes fiscales que l'on utilise ensuite plus ou moins exclusivement à réparer les dégâts causés par le trop-plein.

On tolère aussi, ailleurs et si possible loin, comme une fatalité liée à la marche complexe, obscure et indistincte du monde, le fait que plus de cinq millions d'enfants de moins de 5 ans meurent encore chaque année, que des boucheries indicibles telle que l'interminable guerre syrienne soient toujours nos contemporaines. La mort a toujours sa place, donc.

Elle marque, éloignée, l'état indompté du monde, sa folie non civilisée contre laquelle, nous, Occidentaux, avons appris à ne plus nous élever. L'état indompté du monde, ses dérives, ses folies qui, lorsqu'elles se passent au loin, ne font pas s'élever les foules. Elle marque aussi, au cœur des régimes politiques qui nous sont familiers, le fait que notre accaparement des ressources conduit parfois à une usure accélérée de nos fragiles corps de Sapiens.

Le champ privé de la mort

Covid-19 arrive dans ce tableau comme un chien dans un jeu de quilles. Virus banal, il est impromptu, inconnu, ultra-rapide et, même si sa létalité est finalement assez modeste, cause de décès concentrés dans un laps de temps court.

Ce dernier élément conjugué avec une approche omnipotente des soins hospitaliers a mis les démocraties occidentales au même titre que les régimes autoritaires russe ou chinois, devant une situation scabreuse: soit accepter le passage du virus et en conséquence un possible débordement à l'italienne du système de santé, soit convoquer des mesures totalement inédites de confinement pour écrêter la pandémie et ramener son développement temporel à une échelle compatible avec l'infrastructure hospitalière.

La deuxième voie a été très largement privilégiée car la première, fataliste, défendue pendant un temps par un responsable britannique, est d'une certaine façon contradictoire, contre-nature et presque impossible: il faudrait que l'Etat admette pour une fois qu'il ne peut pas, qu'il ne peut pas tout en tout cas, que son influence est limitée.

Le confinement, la souveraineté étatique qui s'insère dans tous les aspects de la vie, qui modifie, qui révolutionne le quotidien est le contraire: une manifestation inédite en temps de paix de ce que l'Etat peut. L'Etat peut toujours commander ses citoyens, dicter quel comportement est bon et quel comportement doit être évité, qui peut voir qui et quand, quelle partie de la population mérite une plus grande protection.

D'un événement risquant de montrer la limite de leur puissance, les Etats ont fait une démonstration de force et de présence. Cette démonstration de force a demandé de tordre la réalité dans le sens de l'action désirée: vu l'ampleur des mesures, vu la dimension inouïe de ce qui était entrepris, il a fallu, au fur et à mesure, trouver un justificatif dans l'immensité de la menace combattue.

C'est pour cela que tout tourne autour du Covid-19 depuis des semaines, que sa musique anxiogène se répand dans le silence des villes, c'est aussi pour cela qu'on nous parle beaucoup du monde d'après. Pour éviter de dire en quoi l'état d'exception présent marque une prise d'influence tout à fait nouvelle sur la vie individuelle.

Le champ de la mort, champ privé par excellence, champ intime et familial a été nationalisé. Mais de cela, il est bon de ne pas trop parler.